

DONNER LE POUVOIR D'AGIR AUX POPULATIONS DE L'INTÉRIEUR DE GUYANE.

Réalisé par  **PRINTCLAIR.FR** - Juillet 2019



NOUS CONTACTER

Programme Bien-être
des Populations de l'Intérieur
2844 Route de Montabo
Appt 3 Résidence Baldeo - 97300 CAYENNE
Tél. 0594 20 00 72 / 0694 22 42 52
E-mail : anaelle.hoang@groupe-sos.org
bepi@groupe-sos.org
Tél. 0694 31 56 58



www.guyane.ars.sante.fr
ARS-GUYANE-BEPI@ars.sante.fr



Programme Bien-être
des Populations de l'Intérieur
de Guyane.



Le programme Bien-être des Populations de l'Intérieur de Guyane est un programme médico-social et de promotion de la santé de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA GUYANE. Ce programme est porté par le GROUPE SOS JEUNESSE, en coordination avec l'Agence Régionale de Santé de la Guyane.

Avec **18 000 salariés** et 350 établissements, le **Groupe SOS** est une des premières entreprises sociales européennes. Depuis plus de 35 ans, il met l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Il répond ainsi aux enjeux de société de notre époque en développant des solutions innovantes dans ses cinq cœurs de métier : **jeunesse, emploi, solidarités, santé, seniors**. Chaque année, les actions du **Groupe SOS** ont un impact sur **plus d'un million de personnes**.

Groupe SOS Jeunesse

Accueil en crèche, éducation par le sport, parrainage de proximité, hébergement, accompagnement et orientation d'enfants et d'adolescents en difficulté, en danger ou en situation de handicap... Nous intervenons auprès de plus de 10 000 enfants et adolescents par an. Adaptant nos actions en fonction de chacun, nous veillons, dans la mesure du possible, à préserver les liens familiaux. Des tout-petits aux jeunes majeurs, donnons les mêmes chances à chacun.

Le programme Bien-être des populations de l'intérieur propose un accompagnement au montage de projets et des moyens financiers pour leur réalisation sur les communes de **Camopi** et de **Maripa-Soula**.

LES OBJECTIFS

Le Programme Bien Être des Populations de l'Intérieur a notamment vocation à répondre à 10 des 37 propositions émises par le rapport parlementaire ARCHIMBAUD et CHAPDEPLAINE de 2015. L'objectif principal est d'encourager et soutenir les initiatives en faveur de la promotion de la santé.

LES ACTIONS

Son principe d'action en santé communautaire vise à recueillir et soutenir les projets des populations, d'accompagner les porteurs locaux résidants sur Camopi ou Maripasoula et financer les projets acceptés par les communautés.

LES NOTIONS À RESPECTER

- › Empowerment : rendre les personnes actrices de leur santé et favoriser la montée en compétence.



- › Approche communautaire : proposer un outil adapté au territoire et à ses habitants.
- › Salutogenèse : approche positive de la santé et promotion de la santé. Renforcer les facteurs protecteurs du suicide et réduire les facteurs de risque.

GOUVERNANCE

Chaque projet est proposé à la population concernée lors d'un comité de suivi qui regroupe :

- › les habitants, les acteurs locaux, les associations,
- › un Représentant de l'ARS, du Groupe SOS,
- › un représentant du Grand conseil coutumier et les chefs coutumiers.

Les projets sont validés après consentement des membres du comité de suivi.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :

Le programme Bien-être des populations soutient prioritairement des actions durables, à l'initiative et portées par les habitants des communes concernées. Les projets sélectionnés visent un bienfait collectif et doivent être à but non lucratif. Ces activités répondent aux besoins exprimés par les communautés et peuvent relever du domaine social, culturel, sportif avec un volet en prévention santé. Elles agissent sur les déterminants de la santé et notamment l'environnement social, l'environnement physique et les compétences individuelles. Par exemple, les projets dont les objectifs sont les suivants :

- › Soutenir la promotion et la prévention en santé
- › Valoriser les cultures,
- › Encourager les échanges Intergénérationnels,

- › Développer la cohésion sociale,
- › Renforcer l'estime de soi et les compétences individuelles.
- › Renforcer le réseau partenarial.
- › Rapprocher le système de santé et la population.

MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE CRÉATION D'ACTION

- › Contact avec les membres du comité de suivi et l'équipe du programme.
- › Renseignement de la fiche projet.
- › Validation de l'éligibilité de l'action dans le programme.
- › Proposition de la fiche projet et validation au comité de suivi du littoral et du village.
- › Elaboration de la convention tripartite ARS, Groupe SOS Jeunesse et Porteur
- › Accompagnement du projet jusqu'à sa réalisation.
- › Evaluation par les porteurs, salariés et participants.

LES PARTENAIRES

- › L'ARS
- › La préfecture
- › Le Grand Conseil Coutumier
- › Les chefs coutumiers
- › Associations représentantes des populations.
- › Le PAG
- › La DAC
- › La CTG
- › La DJJCS
- › Le Rectorat
- › ...